

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) des affluents du gave de Pau aval au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur les communes de Baigts-de-Béarn, Bellocq, Bérenx, Cauneille, Habas, Labatut, Lahontan, Orthez, Ossages, Peyrehorade, Pouillon, Puyoo, Ramous, Saint-Boes, Saint-Cricq-du-Gave, Saint-Girons-en-Béarn et Salles-Montgiscard Du lundi 9 septembre 2024 à 9h00 au lundi 30 septembre à 17h00

Objet de l'enquête :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 12 août 2024 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), une enquête publique, d'une durée de 21 jours consécutifs, est ouverte **du lundi 9 septembre 2024 à 9h00 au lundi 30 septembre à 17h00**, sur le territoire des communes. Elle porte sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) des affluents du gave de Pau aval au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur le territoire des communes précitées sollicitée par le SMBGP dont le siège se trouve : Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2 av. du Président Pierre Angot – 64000 PAU.

La demande relève de la rubrique 3350 définie aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Pétitionnaire : Monsieur Michel CAPERAN, Président du SMBGP.

Lieux et siège de l'enquête :

Siège de l'enquête : commune de Puyoo

Lieu du projet : Baigts-de-Béarn, Bellocq, Bérenx, Cauneille, Habas, Labatut, Lahontan, Orthez, Ossages, Peyrehorade, Pouillon, Puyoo, Ramous, Saint-Boes, Saint-Cricq-du-Gave, Saint-Girons-en-Béarn et Salles-Montgiscard

Désignation du commissaire enquêteur :

M. André ETCHELECOU (professeur des écoles en retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Pau par décision n°E24000063/64

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête :

Sur support papier :

En mairie de Labatut – 1 parvis des Droits de l'Homme – 40300 LABATUT - pendant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h15 à 18h, le samedi de 9h à 12h).

En mairie de Lahontan – 2 rue de la Mairie – 64270 LAHONTAN- pendant les heures d'ouverture des bureaux (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h)

En mairie de Puyoo – 1 place de la Mairie – 64270 PUYOO - pendant les heures d'ouverture des bureaux (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 15h à 18h et les mercredis matin de 9h à 12h)

Dans les autres mairies concernées sous la forme d'un résumé non technique pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Sur support informatique :

Sur le site internet : <https://www.smbgp.com/actualites>

Le dossier est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'enquête, auprès du SMBGP.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairies ;
- Adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse du SMBGP
- adresser par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : si.gavedepau@heliantis.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables au siège de l'enquête. Celles adressées par courriel seront également consultables au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le **lundi 30 septembre 2024 à 17h** (date et heure de clôture de l'enquête), ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et assurera les permanences suivantes, en mairie de :

- **Puyoo le lundi 9 septembre 2024 de 9h00 à 12h00**

- **Labatut le jeudi 19 septembre 2024 de 14h00 à 17h00**

- **Lahontan le lundi 30 septembre 2024 de 14h00 à 17h00**

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le Rapport et les Conclusions du commissaire enquêteur :

Toute personne peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, du Rapport et des Conclusions du commissaire enquêteur : en mairie de Puyoo, au siège et sur le site internet du SMBGP.

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique :

La décision du Préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général des travaux assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.